

Chargeant Monsieur **Bio Gounou Idrissou SINA**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de l'intérim de Madame **Guècadou BAWA YOROU épouse OROU-GUIDOU**, Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU le Décret N° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2006-303 du 28 juin 2006 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République ;

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du **mercredi 05 juillet 2006 jusqu'au samedi 08 juillet 2006**, Monsieur **Bio Gounou Idrissou SINA**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, est chargé de l'intérim du Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, Madame **Guècadou BAWA YOROU épouse OROU-GUIDOU**, pendant son absence.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 juillet 2006

**Pour Le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,  
Le Ministre de la Défense Nationale Chargé de l'Intérim**



**Issifou KOGUI N'DOURO**